

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie-Annick MENANTEAU
Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST et Joseph LIARD
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°09 : CCAS ET CUISINE CENTRALE : BUDGETS PRIMITIFS 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 15 février 2024,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Madame la Vice-Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget principal primitif 2024, pour le CCAS principal, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS PRINCIPAL**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 027 003.74 euros
- Recettes : 2 027 003.74 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 2 098 393.53 euros
- Recettes : 2 098 393.53 euros

Madame la Vice-Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget annexe primitif 2024, pour la cuisine centrale, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS CUISINE CENTRALE**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 079 265.80 euros
- Recettes : 2 079 265.80 euros

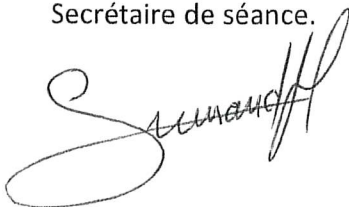
- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 160 005.42 euros
- Recettes : 160 005.42 euros

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24
Publié électroniquement le : 22/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

